



FICHE 5 - GERER LES PARASITES INTERNES EN OVIN BIO : TOUJOURS LE MEME CHALLENGE

Par Olivier Patout (vétérinaire, AVEM)

Les brebis et les agneaux bio sont confrontés au parasitisme gastro intestinal dès lors qu'ils pâturent et à différents degrés selon les conditions pédoclimatiques locales.

Selon les enquêtes Agneaux Bio, le polyparasitisme est le plus souvent rencontré : les animaux peuvent être infestés à la fois par les strongles gastro intestinaux, le ténia (*Moniezia*), ou les douves (la grande en milieu humide, la petite en milieu sec), les œstres, et parfois les tiques et les myiases pour le parasitisme externe.

Rappel du cahier des charges de l'AB :

- En élevage bio, une attention particulière est portée à la prévention des maladies : sélection des races, pratiques de gestion des élevages, qualité des aliments, densité adéquate et logement adapté.
- L'utilisation de médicaments allopathiques de manière préventive est interdite. Lorsque des mesures préventives ont été mises en place mais s'avèrent insuffisantes, ils peuvent être administrés, si nécessaire, sous la responsabilité d'un vétérinaire, en soin curatif. Leur usage est cependant limité (3 traitements par an ou 1 traitement maximum pour les animaux vivant moins d'une année).
- Les traitements d'antiparasitaires ne sont pas comptabilisés dans ce nombre limité de traitement allopathique, ils sont utilisables si nécessaire mais uniquement après constatation d'un problème sanitaire avéré sur un ou plusieurs individus ciblés. Leur utilisation entraîne également le respect du doublement du délai d'attente légal avant commercialisation en bio des animaux ou de leurs produits (lait). Si ce délai n'existe pas, un délai minimal de 48 heures est appliqué.

CIBLER SON TRAITEMENT

Il n'est pas possible de lutter contre tous les parasites en même temps et cela ne sert à rien. Il faut cibler les traitements au moyen d'examen coprologiques. Les trois quarts des éleveurs bio réalisent des examens coprologiques afin de connaître le type de parasites impliqués et surtout de quantifier le niveau d'infestation des strongles digestifs.

1/4 des élevages enquêtés (9/35) disent ne pas traiter avec des produits chimiques, en tenant compte ou non des résultats des examens coprologiques. Les élevages enquêtés dans le cadre de ce Casdar respectent évidemment le Cahier des Charges actuel et restent compatibles avec une limitation à 2 traitements pour les brebis et 3 pour les agneaux de l'ancien cahier des charges européen de 2000. La non limitation du nombre de traitements avec la modification de 2009 du cahier des charges bio n'a donc pas entraîné de dérive laxiste dans l'utilisation des antiparasitaires de synthèse en agriculture biologique. **Le nombre de traitements chimiques varie de 1 à 3**

chez les brebis et les agneaux et se répartit de la manière suivante :

| En 2013 | 1 traitement / an | 2 traitements / an | 3 traitements / an |
|--|-------------------|--------------------|--------------------|
| % d'Elevage traitant les brebis (n=18) | 55 % | 39 % | 6 % |
| %d'Elevage traitant les agneaux (n=17) | 65 % | 29 % | 6 % |

La majorité des élevages traite une à deux fois par an. Un bon usage des antiparasitaires est observé et seulement 2 élevages utilisent deux fois des produits de la même famille. Un seul élevage cible le traitement sur une partie de ses brebis (20 % dans ce cas) en traitant uniquement les brebis maigres ou jeunes. **C'est une pratique à généraliser.**

LES TRAITEMENTS CHIMIQUES AVEC DIFFERENTES MOLECULES EN 2013

| Famille de Molécules | Praziquantel | Lactones macrocycliques | Benzimidazoles dont Netobimin | Closantel | Oxyclosanide | Lévamisole |
|---|--------------|-------------------------|---------------------------------|-----------|--------------|------------|
| % d'élevage utilisant la molécule chez les brebis (n=18) | 5 % | 28 % | 72 % dont 33% pour le netobimin | 22 % | 17% | 0% |
| % d'élevage utilisant la molécule chez les agneaux (n=17) | 23 % | 47 % | 59 % | 6 % | 0 % | 6 % |
| TA Lait en bio | 0 j | 10 j à interdit | 10 j à 17 j | interdit | 14 jours | interdit |
| TA Viande en bio | 0 j | 28 j à 208 j | 12 j à 32 j | 110 j | 28 j | 6 j |

- Chez les brebis et les agneaux, la famille des benzimidazoles, comprenant aussi le netobimin contre la petite douve, est la plus utilisée. Ce sont des molécules sans rémanence mais sur lesquelles on observe des résistances de plus en plus fréquentes. Elles sont actives sur les strongles et sur le ténia. Il est nécessaire de vérifier leur efficacité par un test de réduction (2 examens coprologiques à 10 j pour montrer l'abaissement du nombre d'oeufs de strongles de plus de 90%).
- Une famille de plus en plus utilisée sur les agneaux est celle des lactones macrocycliques du fait de leur rémanence. Ces molécules agissent sur les strongles et certaines sur les oestres. En ovin lait, l'éprinomectine reste la seule molécule utilisable contre les oestres.
- Le ténia des agneaux est mieux contrôlé avec le praziquantel.
- Ensuite au cas par cas, certains utilisent le closantel contre les oestres en ovin viande et oxyclozanide contre la grande douve ou le paramphistome ou le lévamisole contre les strongles. Cette dernière est intéressante pour son prix et son efficacité contre les strongles.

GESTION PREVENTIVE DU PARASITISME

Le principe est de faire consommer l'herbe à une certaine hauteur, sans descendre trop bas (moins de 5 cm) et de revenir quand l'herbe a atteint 15 cm. Il faut aller vite pour limiter l'infestation des pâtures liée à l'excrétion de larves par les animaux. La stratégie d'utilisation de différents blocs de pâture entre le printemps, l'été, l'automne et pourquoi pas l'hiver est fondamentale pour casser les cycles. Sous nos latitudes, il faut plus de 6 mois pour qu'une pâture présente à nouveau un niveau d'infestation en larves très faible. Il n'existe pas de plan de prévention type et chacun en fonction de son chargement, de ses surfaces à pâturer, de ses objectifs de production et des saisons doit adapter sa gestion du pâturage pour diminuer au maximum son risque parasitaire. Rester en bergerie en période estivale surtout si l'herbe est rare est un excellent moyen pour limiter l'infestation par les strongles.

Il est à souligner que la présence des agneaux sous les mères amplifie les cycles parasitaires des strongles et rendent plus difficile le maintien d'une pâture saine.

Ces bonnes pratiques sont moins efficaces contre les parasites dont le cycle comporte des hôtes intermédiaires (grande douve et limnées, petites douves et fourmies, ténia et oribates). La lutte intégrée contre ces parasites doit tenir compte de l'ensemble des éléments du cycle parasitaire et n'est pas facile à gérer.

Dans tous les cas, il est nécessaire de favoriser l'immunité, mais sans laisser les agneaux ou les agnelles sur des parcelles très contaminées car le système immunitaire pourrait se retrouver dépassé par une infestation trop précoce et trop importante. Il est donc conseillé de mettre à disposition des agneaux sevrés des parcelles saines : repousse de fauche, jeunes prairies, cultures fourragères...

Des travaux de recherche sont en cours pour tester les qualités anthelminthiques de certaines plantes à tannin : plantain, lotier, chicorée, etc...qui perturbent la fertilité des strongles.

De même, des travaux de recherche sont encore nécessaires pour apprécier les résultats que l'on peut espérer avec certains traitements alternatifs (phytothérapie, etc.)

De plus, la complémentation azotée est importante : une brebis parasitée a des besoins en azote augmentés de 30%. Il est nécessaire sur les périodes estivales où à des moments où l'herbe est moins riche de compléter le troupeau avec des fourrages de légumineuses ou d'autres compléments azotés.

L'examen coprologique est le meilleur outil à la disposition de l'éleveur pour mesurer le niveau d'infestation et prendre les mesures adéquates.

SOURCES/REFERENCES

➔ Réseaux de fermes de références Agneauxbio casdar 2013-2015. ITAB



Et les partenaires suivants : Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin, INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, commission BIO Interbev

Contacts : Catherine Experton (ITAB) et Vincent Bellet (Idele)

Comité de relecture : Louis-Marie Cailleau (CA Limousin), Jean-marie Mazenc (Bio Centre), Claire Touret (FNAB)

Casdar AgneauxBio - Juillet 2015

Retrouvez l'ensemble des fiches sur www.itab.asso.fr